Avis d'appel public à candidatures

Procédure de sélection préalable
en vue de l'exploitation de kiosques sis Cimetière central à Toulon

La Ville de Toulon est propriétaire de kiosques réservés à l'exploitation d'une activité commerciale en lien avec le domaine funéraire, sis à TOULON (VAR), Place Cimetière central, qu'elle souhaite mettre à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

L'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) dispose que :

« *Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.* »

Afin de satisfaire auxdites dispositions, la Ville de Toulon procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

Nature du titre d'occupation	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels. Le régime des baux commerciaux est exclu.
Objet du titre d'occupation	Activité commerciale liée au domaine funéraire
Caractéristiques du lieu occupé	Adresse : Place Cimetière Central 83000 Toulon Surface : environ 20 m² pour une cellule double avec point d'eau et électricité

Caractéristiques principales du titre d'occupation	L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Durée de l'autorisation : 4 ans Montant prévisionnel de la redevance d'occupation du domaine public La redevance plancher de la part fixe est établie à : 478,00 € / trimestre (soit 1 912 € / an) pour une cellule double

	La part fixe de la redevance fera l'objet d'une révision annuelle à la date anniversaire de la date d'entrée en vigueur, en application de la variation à la hausse de l'indice INSEE de révision des loyers. Ce montant comprend : ➢ la cellule double ➢ les étalages ponctuels liés aux différentes fêtes mémorielles, dont la délimitation figure en annexe La part variable sera déterminée en fonction du chiffre d'affaires, et ne pourra être inférieure à 1%. Le candidat pourra faire une proposition supérieure pour la part fixe, et devra établir un pourcentage de son chiffre d'affaires concernant la part variable. Le projet devra prévoir de respecter la destination des lieux à savoir une activité en lien avec le domaine funéraire. Les candidats devront proposer un plan intérieur d'aménagement des locaux, ainsi que son chiffrage. Le store extérieur, commun à l'ensemble des kiosques, ne pourra être modifié. L'occupant ne devra créer aucune gêne (odeurs, bruits…) d'une quelconque nature pour les usagers du cimetière. Les équipements nécessaires à l'exploitation de l'activité sont à la charge du futur exploitant. Pour ses besoins en alimentation électrique et eau, le bénéficiaire devra s'adresser aux fournisseurs de son choix pour le branchement, l'abonnement et le règlement de ses consommations. L'occupant s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toute nature dont il pourrait être redevable. L'occupant devra maintenir les lieux et abords immédiats propres. Aucun mobilier à connotation publicitaire ne sera toléré. L'occupant devra fournir les jours et horaires d'ouverture. Une attention particulière sera accordée à une ouverture lors des fêtes mémorielles. L'occupant devra exploiter à l'année le double kiosque qui lui sera affecté. L'occupant aura accès à des toilettes réservés. L'occupant n'aura pas de place de parking réservée et ne devra pas stationner sur les places du cimetière ou celles situées en face des

	kiosques, mais sa clientèle pourra utiliser les places dédiées aux usagers du cimetière.
Retrait du dossier de candidature	Le dossier est mis gratuitement à la disposition des candidats : □ en téléchargement sur le site de la Ville de Toulon : https://www.toulon.fr/demarches/ □ par mail : patrimoine@mairie-toulon.fr
Informations relatives au dépôt de la candidature	Date limite de réception des propositions des candidats : **20 juin 2025 à 16h00** *Toute candidature manifestée postérieurement à ces date et heure ne sera pas prise en compte.* La Ville de Toulon se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres ; le cas échéant, cette information sera diffusée sur le site internet de la Ville et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laissé ses coordonnées à cet effet. En amont de tout dépôt, une visite des kiosques pourra être réalisée en sollicitant un rendez-vous à l'adresse mail suivante : patrimoine@mairie-toulon.fr La candidature devra être adressée : □ EN VERSION DEMATERIALISEE : envoi en un seul document au format PDF à l'adresse mail suivante : patrimoine@mairie-toulon.fr Un accusé réception du dépôt de dossier sera automatiquement envoyé. **OU** □ EN MAIN PROPRE sous pli cacheté avec mention obligatoire sur l'enveloppe « **Candidature Kiosque - Cimetière central** » à l'adresse suivante : Mairie de Toulon Direction des Affaires Juridiques Service Foncier et Patrimoine

	Avenue de la République CS 71407 83056 TOULON Cedex /!\ L'ensemble des pièces devra être communiqué par un seul biais (courriel OU en main propre), y compris les éventuels compléments demandés par la Commune.
Renseignements d'ordre technique	Secrétariat de la Direction des Affaires juridiques de la Ville de Toulon : 04 94 36 36 74 patrimoine@mairie-toulon.fr

Critères de sélection	**Seuls les dossiers complets et transmis dans les temps impartis seront étudiés.** Tout dossier concernant une activité étrangère au domaine funéraire sera automatiquement rejeté. Les candidatures seront étudiées et l'attribution de l'emplacement se fera en fonction des critères qualitatifs suivants : - Qualité de l'offre (description de l'activité : type de produits en lien avec le domaine funéraire ; périodes et horaires d'ouverture ; expérience professionnelle dans le domaine, moyens humain et matériel consacrés à l'exploitation du service) : **40 %** - Qualité esthétique (insertion paysagère dans le site du cimetière central voisin et lien avec celui-ci, une attention particulière sera apportée à l'aménagement proposé du/des kiosque(s), au mobilier, aux coloris et objets de décoration proposés) : **40%** - Critères financiers (montant des investissements réalisés en fonction de la durée d'autorisation demandée, proposition de redevance, étant entendu que la redevance ne pourra pas être inférieure à 478,00 € / trimestre, pourcentage du chiffre d'affaires quant à la part variable) : **20 %** Les candidatures seront classées en fonction de la notation obtenue. La Ville de Toulon se réserve la possibilité de négocier avec les deux candidats les mieux notés. Auquel cas, le choix se fera sur la base des offres finales remises à l'issue de la phase de négociation. Tous les candidats seront avisés, par courrier envoyé par mail, de la suite accordée à leur dossier. A défaut de candidature ou en cas de procédure infructueuse malgré une publicité suffisante, la Ville se réserve le droit de contracter avec l'opérateur économique de son choix remplissant les critères ci-dessus définis.

Direction des Affaires Juridiques

Service Foncier et Patrimoine

patrimoine@mairie-toulon.fr

Dossier réceptionné le :	
Demande de pièces complémentaires le :	
Dossier complet le :	

DOSSIER DE CANDIDATURE
KIOSQUES CIMETIERE CENTRAL

Date limite de remise : 20 juin 2025 à 11h00

- **Présentation du candidat** (remplir en majuscules)

Personne physique

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Numéro SIREN SIRET :

Personne morale

Dénomination sociale :

Adresse postale du siège social :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Numéro SIRET (ou à défaut, tout numéro d'identification) :

Statut juridique (SARL, SAS, ...) :

Activité principale :

- **Présentation du dossier**

Votre projet sera présenté dans un dossier annexé à la page « Présentation du candidat » et vous répondrez aux questions suivantes :

1) Descriptif du matériel et des équipements envisagés (joindre photos et fiches techniques)

2) Photomontages avec insertion paysagère ;

3) Présentation de l'activité envisagée avec :
   - Descriptif des produits proposés,
   - Tous les renseignements et précisions que les candidats jugeront nécessaires à l'examen de leur dossier ;

4) Plan d'amortissement des investissements envisagés en fonction de la proposition de durée de l'autorisation (sachant que la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public sera consentie pour une durée de 4 ans) ;

5) Proposition de redevance (part fixe plancher éventuellement majorée et pourcentage sur le chiffre d'affaires) ;

6) Périodes, jours et heures d'ouverture ;

7) Expérience dans le domaine d'activité + formations éventuelles (fournir les attestations afférentes) ;

8) Raison(s) pour laquelle (lesquelles) vous êtes intéressé(e) par ce projet d'implantation (le candidat établira une lettre de motivation et indiquera sa capacité à débuter l'activité au 1er août 2025 ou à une date ultérieure qui sera précisée).

- **Documents à joindre au dossier en plus des éléments ci-dessus**

☐ Copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés / récépissé d'inscription au registre des métiers / Kbis de moins de 3 mois, s'il s'agit d'une société, ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an

☐ Pour les personnes morales : statuts signés ou projet de statuts signés si l'entreprise est en cours de création

☐ Copie de l'attestation relative aux obligations vis-à-vis des cotisations sociales (RSI ou URSAFF).

Tous les documents demandés dans ce dossier sont obligatoires.

Fait à : _____ Le : _____

Nom et signature du demandeur :